

**Séance du jeudi 30 janvier 2025**

Date de la convocation : 23/01/2025

Le jeudi 30 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

<b>En exercice</b> : 17	<b>Présents</b> : Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
<b>Présents</b> : 14	
<b>Représentés</b> : 2	
<b>Absents et excusés</b> : 1	<b>Représentés</b> : Peggy AMALBERT représentée par Monique CORBIERE-FAUVEL, Christophe RAYNAUD représenté par Martine GRANET
<b>Pour</b> : 16	<b>Excusés</b> : Gérard ASSEMAT
<b>Contre</b> : 0	<b>Absents</b> :
<b>Abstentions</b> : 0	
<b>Secrétaire de séance</b> :	Jérôme MAGRE

**Délibération n°DE\_2025\_01**

**Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de remplacer les 4 ordinateurs du service administratif, le serveur et son onduleur et que pour le début de l'exercice 2025, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2025.

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget (ou jusqu'au 15 avril), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles pouvant être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Il est donc proposé de procéder à la création de l'opération "achat matériel informatique" et à l'ouverture des crédits ci-après :

Chapitre	Libellé	Montant voté en 2024	Crédits à ouvrir
21	Immobilisations corporelles	47 821.72 €	11 955.00 €

Après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention, le conseil municipal

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025

Date de reception de l'AR: 03/02/2025

081-218100469-DE\_2025\_01-DE

A G E D I

**VOTE** l'ouverture des crédits d'investissement 2025 par anticipation portant sur l'opération "achat matériel informatique" :

Chapitre	Libellé	Montant voté en 2024	Crédits à ouvrir
21	Immobilisations corporelles	47 821.72 €	11 955.00 €

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 03/02/2025

Le/La secrétaire

Jérôme MAGRE